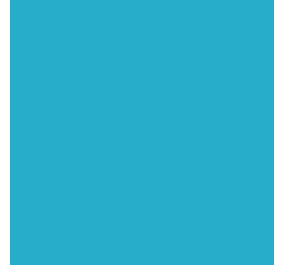


INFRASTRUCTURES PIÉTONNIÈRES SÉCURITAIRES



Ouvrir la voie aux piétons, ça marche

Pourquoi un citoyen prendrait-il sa voiture pour se rendre au travail, emmener les enfants au parc ou faire une course quand ces lieux se trouvent à quelques pas? L'idée est d'encourager le citoyen à marcher. Cela suppose, à court terme, la planification et la mise en place d'infrastructures sécuritaires et accessibles à tous

dans le but de faciliter l'usage de la marche vers des destinations utilitaires. À moyen et long terme, on voudra également favoriser une plus grande densité résidentielle, un réseau de trottoirs interreliés et une mixité des usages (résidentiel, commercial, institutionnel, etc.).

AVANTAGES POUR LA COMMUNAUTÉ

Les citoyens profitent beaucoup des infrastructures piétonnières.

- C'est un bon moyen d'adopter un mode de vie physiquement actif, de prévenir l'obésité et d'autres maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires ou certains cancers.
- La présence d'usagers « actifs » dans les rues augmente la sécurité perçue et la qualité de vie d'un quartier (pouvoir d'attraction pour choisir un lieu de résidence).
- La présence de cyclistes et de piétons favorise une réduction du volume et de la vitesse des véhicules à moteur, de la pollution de l'air et de la nuisance par le bruit. Elle assure aussi une augmentation de la sécurité pour tous.

IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ : DES MOYENS PORTEURS

Tout dépend du point de départ... :

- adopter une orientation, une politique ou un plan pour favoriser les déplacements actifs des citoyens;
- définir un plan de développement durable, une politique familiale, etc., incluant des préoccupations sur les déplacements à pied;
- profiter de la révision du plan d'urbanisme pour inscrire des objectifs d'amélioration des conditions de marche dans la municipalité;
- améliorer la sécurité des infrastructures piétonnières (trottoirs, traverses piétonnières, etc.);
- réduire la vitesse des automobiles dans certaines zones, par exemple pour la sécurité des jeunes et des aînés;
- participer à une démarche avec une école ou un comité de citoyens pour implanter des corridors scolaires (par exemple; la démarche *À pied, à vélo, ville active*);
- profiter de la réfection d'une portion du réseau routier pour prévoir un budget consacré à des infrastructures plus sécuritaires et plus conviviales destinées aux piétons;
- de façon générale, modifier l'environnement municipal afin de le rendre plus favorable aux piétons.

DÉPLACEMENT ACTIF ET SÉCURITAIRE

L'infrastructure piétonnière doit :

- être sécuritaire : les rues, trottoirs et voies piétonnières sont conçus de façon à minimiser les conflits avec la circulation motorisée et non motorisée (traverse sécuritaire pour piéton, avancée de trottoir, feu protégé pour piéton, etc.) et à réduire les causes possibles de chute (entretien et déneigement). D'autres mesures augmentent la sécurité personnelle, notamment l'amélioration de la signalisation, de l'éclairage et de la surveillance de certains lieux;
- être accessible à tous : l'infrastructure piétonnière est conçue pour tous les piétons, incluant les personnes âgées, les jeunes ou les personnes avec un handicap physique ou visuel;
- présenter un niveau élevé de connexité : l'infrastructure piétonnière est composée de trottoirs et de voies piétonnières continues et bien connectées de façon à fournir aux piétons des routes rapides et courtes pour se rendre à destination;
- être conviviale : l'infrastructure piétonnière est conçue et entretenue de manière à promouvoir la marche et inclut des éléments qui créent un environnement confortable et sécuritaire (ex. : arbres, éclairage, bancs, bacs à fleurs, éléments tampons protégeant le piéton de la circulation automobile);

Bouger plus, c'est commencer par profiter de toutes les occasions pour marcher. Quand la municipalité trace le chemin en installant les infrastructures adéquates, il est plus facile pour les citoyens d'emboîter le pas à ces initiatives, car ils sont **bien entourés**.

EXEMPLES DE MUNICIPALITÉS QUI ONT APPLIQUÉ CETTE ACTION

- [Boucherville](#) - politique familiale
- [Coteau-du-Lac](#) - politique familiale

RESSOURCES OUTILS

- Guide technique Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes, [Vélo Québec](#), sous la direction de Marc Jolicoeur, 2009
- [Ma ville en toute confiance](#), Union des municipalités du Québec, 2009
- Fiche [Environnement bâti et mode de vie actif](#), Veille Action

FORMATION

- Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes, [Vélo Québec](#)

SOUTIEN FINANCIER

- [Véloce II, volet 1](#), ministère des Transports du Québec (MTQ)
- [Plan d'intervention de sécurité routière](#) en milieu municipal (PISRMM), ministère des Transports du Québec (MTQ)
- [Programme d'infrastructures Québec-Municipalités](#) (volet 1, sous-volet 1.4), ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
- [Fonds Éco IGA](#), Jour de la Terre

ORGANISMES – RESSOURCES

- [Vélo Québec](#)
- [Centre d'écologie urbaine de Montréal](#) (CEUM)
- [Institut Nazareth et Louis-Braille](#)

LES CENTRES INTÉGRÉS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS)
Pour faciliter vos démarches, les CISSS peuvent vous accompagner
pour mettre en place des environnements favorables aux saines habitudes de vie
et faire des choix qui auront un impact positif sur la qualité de vie de vos citoyens.

Contactez le CISSS de votre territoire au

www.bientourés.com